

La Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC)

Institution spécialisée de l'Union africaine, la mutuelle de l'ARC (ARC) est une solution globale et intégrée de lutte contre les effets des catastrophes naturelles sur les populations les plus vulnérables. Elle permet aux Etats de transférer le fardeau des risques climatiques à l'ARC : ce qui leur permet de renforcer la résilience de leur population et de mieux planifier, préparer et répondre à des événements climatiques extrêmes.

À l'horizon 2020, l'objectif stratégique de l'ARC est d'élargir le nombre de pays membres de sa compagnie d'assurance affiliée ARC Insurance Company Limited (ARC Ltd), actuellement de 9 pays assurés, à 30 pays assurés, en leur fournissant une couverture maximum d'assurance contre les risques de sécheresse, d'inondations et de cyclones, à hauteur de 1,5 milliard de dollars US.

Pourquoi la Mutuelle ARC a-t-elle été créée ?

Dans le passé, l'existence de mécanismes financiers appropriés pour répondre efficacement aux catastrophes naturelles a fait défaut à l'Afrique ainsi qu'à ses partenaires. Dans sa forme actuelle, le système international permettant de faire face aux catastrophes naturelles, n'est pas aussi rapide ou équitable qu'il pourrait l'être. Le financement est garanti en grande partie de manière ad hoc après que la catastrophe a eu lieu et ce n'est qu'à ce moment que les secours d'urgence peuvent être mobilisés pour aider les personnes qui en ont le plus besoin. Pendant ce temps, des vies sont perdues, les actifs productifs sont perdus, et les gains du développement subissent des reculs importants ; ce qui force un nombre croissant de personnes à vivre dans une misère chronique et à être confronté à l'insécurité alimentaire dans les pays les moins avancés.

Les gouvernements africains savent ce qu'il faut faire et quand il faut le faire. L'ARC permet simplement de renforcer le lien entre les systèmes d'alerte précoce existants et les plans de contingence nationaux en garantissant, en cas de besoin, une disponibilité immédiate des fonds. En abandonnant l'ancien paradigme de traitement des effets d'une crise après sa survenance, l'Afrique progresse dans la gestion optimale de ses risques. La gestion dynamique des risques est économiquement plus rentable et plus efficace. Par ailleurs, elle contribue à sauver plus de vies et à sauvegarder les moyens de subsistance des populations en cas de catastrophes. L'objectif de l'ARC est d'être le catalyseur d'un meilleur système de gestion des risques pour l'Afrique et de fournir un appui au renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre d'un tel système.

Comment fonctionne la Mutuelle de l'ARC ?

L'ARC fournit aux gouvernements un accès immédiat à des fonds qui leur permettent de mener des interventions précoces, planifiées et appropriées en cas de catastrophes naturelles. La spécificité de l'approche de l'ARC est la combinaison de quatre éléments essentiels : l'alerte précoce, les plans de contingence, l'assurance et le mécanisme de financement adapté pour une réponse rapide.

Afin de souscrire à une assurance de la Compagnie d'Assurance ARC Ltd, les pays doivent signer un Protocole de collaboration avec celle-ci. Cette ratification implique la mise en place d'un programme de travail incluant la personnalisation du logiciel Africa RiskView afin de définir le profil de risque du pays, la préparation d'un plan de contingence guidant les activités qui pourront être financées en cas de décaissement d'une indemnité d'assurance par l'ARC Ltd au pays, ainsi que la détermination des paramètres de transfert des risques du pays à l'ARC. À la fin de ce processus, un Certificat de conformité et de bonnes pratiques est délivré aux pays par le Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC, leur permettant ainsi de souscrire à une couverture d'assurance avec l'ARC Insurance Company Limited (ARC Ltd), la filiale financière de la Mutuelle ARC.

Ce programme de travail a pour objectif d'assurer que les indemnités d'assurance susceptibles d'être versées par l'ARC Ltd sont rapidement et efficacement utilisées, et que les fonds versés par l'ARC Ltd puissent contribuer aux populations les plus vulnérables en temps opportun et d'une manière efficace. Les indemnités d'assurance sont créditées dans les comptes des trésors nationaux dans les 2 à 4 semaines qui suivent la fin de la saison agricole, de sorte que les premières opérations d'assistance atteignent les plus vulnérables dans les 120 jours suivant la fin de la récolte.

120 jours

Les paiements de l'ARC sont versés au Trésor public dans les 2 à 4 semaines suivant la fin de la récolte, de sorte que les premières aides soient acheminées auprès des ménages qui en ont besoin dans les 120 jours.

La Compagnie d'assurance ARC Insurance Company Limited (ARC Ltd)

Créée en 2013, la compagnie d'assurance ARC Ltd est la filiale financière de la Mutuelle de l'ARC. L'ARC Ltd est une société hybride d'assurance mutuelle détenue par ses membres : les gouvernements africains participants ainsi que le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID) et la Banque allemande de développement (KfW), qui ont contribué à la constitution du capital initial à travers des prêts sans intérêts totalisant 200 millions de dollars US. En attendant sa redomiciliation dans une juridiction africaine, l'ARC Ltd est immatriculée aux Bermudes, pour une période intérimaire.

Dans le contexte de l'ARC Ltd, la mutualisation des risques consiste à combiner le risque de sécheresse et, à l'avenir, celui d'autres événements climatiques extrêmes survenant dans plusieurs régions afin de pouvoir tirer profit de la diversité naturelle des systèmes météorologiques de l'Afrique.

Considérant la faible probabilité que les sécheresses se produisent au cours de la même année dans toutes les régions du continent, tous les pays participant au fonds d'assurance ne peuvent pas percevoir des indemnités d'assurance en même temps. L'exposition d'un fonds continental d'assurance de risque est donc nettement plus faible que l'exposition d'un pays ou d'une région donnée, ce qui permet à l'ARC Ltd de gérer le risque de sécheresse avec moins de fonds ; contrairement au cas où chaque pays serait financièrement et individuellement préparé à son propre pire scénario de sécheresse. Cet avantage de la diversification devient plus important pour le fonds d'assurance de l'ARC Ltd avec l'intégration de nouveaux périls comme les inondations et les cyclones tropicaux.

Comment fonctionne la compagnie ARC Ltd ?

Les décaissements de la Compagnie d'assurance ARC Ltd sont basés sur l'atteinte de seuils définis par le pays à travers la personnalisation du logiciel Africa RiskView, le moteur technique de l'ARC. Lorsque la sévérité du déficit pluviométrique entraîne une déviation significative de l'indice de sécheresse par rapport à la normale, les coûts estimés de réponse - générés par Africa RiskView - dépassent un seuil prédéfini. Lorsque ce seuil est franchi, des indemnités d'assurance sont versées aux membres concernés, dans les 2 à 4 semaines qui suivent la fin de la saison agricole, leur permettant ainsi de démarrer la mise en œuvre de la réponse avant que les populations vulnérables ne commencent à recourir à des stratégies de survie négatives.

Le seuil de déclenchement d'un décaissement de l'ARC (auss appelé point d'attachement) est déterminé par les paramètres de transfert des risques choisis par chaque pays. Ces paramètres permettent également de préciser le montant réel du risque transféré à l'ARC Ltd,

la fréquence à laquelle les paiements pourraient être déclenchés et, par conséquent, le montant de la prime d'assurance due.

Le premier groupe de pays membres d'ARC Ltd a été lancé en mai 2014 : le Kenya, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal avaient alors assuré leurs saisons agricoles ou pastorales respectives contre la sécheresse. En mai 2015, 5 pays supplémentaires les ont rejoint (le Burkina Faso, la Gambie, le Mali, le Malawi, et le Zimbabwe), portant la couverture totale à près de 193 millions de dollars US, pour 27 millions de dollars US de primes payées pour la saison agricole 2015.

La compagnie ARC Ltd a-t-elle versé des indemnités d'assurance ?

Au cours de sa première année de fonctionnement, trois des quatre pays membres de l'ARC Ltd, la Mauritanie, le Niger, et le Sénégal, ont reçu un décaissement de plus de 26 millions de dollars US de la compagnie ARC Ltd, suite aux déficits pluviométriques sévères que le Sahel a connu au cours de la saison agricole 2014.

Ces trois pays (le Niger, la Mauritanie, et le Sénégal) avaient payé des primes d'assurance totalisant 8 millions de dollars US. Les indemnités d'assurance perçues leur ont permis de réaliser les interventions précoces spécifiées dans les plans de contingence pré-approuvés, afin d'atténuer rapidement l'impact de cette sécheresse sur les populations les plus vulnérables. Le décaissement de ces fonds, par l'ARC Ltd, a été approuvé en janvier 2015 pour ces trois États membres et à la mi-février, les procédures de passation des marchés ainsi que les processus d'approvisionnement avaient déjà été enclenchées par ces pays ; et ceci avant même l'appel de fonds humanitaires pour le Sahel par les Nations Unies.

La Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) Institutional Structure

